



Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2022 à 19h

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Verdélais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée sécurisée aux Conseillers municipaux le 6 janvier 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 6 janvier 2022.

Présents : Madame RIBAUVILLE Maire, Mme SOUBAIGNE Sylvie, DESAGES Didier, adjoints, Mesdames DUTOIT Anne-Marie, Mélanie AUCOIN-VACHERIE, GESTAS Josette, SINSOU Virginie, Messieurs BIAUT Joel, Maxime MANENT MARTIN Daniel et POUTAYS William, conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR :

Introduction par Madame Le Maire	2
Approbation des comptes rendus de conseil municipal des 18 novembre et 9 décembre 2021.....	2
A. DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Autorisation des dépenses à hauteur de 25% des crédits ouverts en N-1 Budget Commune	2
Affaire n°2 : Hausse des loyers 2022	3
Affaire n°3 : Acte d'engagement Partenariat 2022- Office de Tourisme	4
Affaire n°4 : Achat matériel informatique.....	4
B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER	5
DIA n° 001 : Vente d'une maison d'habitation au 200 route des Pèlerins	5
DIA n° 002 : Vente d'une maison d'habitation au 790 route des Pèlerins	5
DIA n° 003 : Vente d'une maison d'habitation au 14 place des allées.....	5
C. Divers	5

Introduction par Madame Le Maire

Ouverture de la séance à 19H00.

Madame Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux pour s'assurer du Quorum.

Secrétaire de séance : Sylvie SOUBAIGNE

Procuration : Olivier CHARRON à Corinne RIBAUVILLE

Absents excusés : MM. CHARRON Olivier, VINET Emmanuel, Mesdames LOPES Nathalie et ERNEST Muriel

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 18 novembre et du 9 décembre 2021

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Autorisation des dépenses à hauteur de 25% des crédits ouverts en N-1 Budget Commune

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes engagées et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement de capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2021 : **415 248.01 €**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunt »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur **de 97 011 €** (<25% x 415 248.01)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

21318	Garde Corps pont	4 815.00 €
21318-opération 210	SARL Darriet	5 784.00 €
21318	Séparation locaux communaux	10 000.00 €
2184	Mobilier	1 000.00 €
2111	Acquisition terrain	5 000.00 €
2183	Matériel bureau et informatique	5 000.00 €
2151	Travaux de voirie Chataigné	65 412.00 €
	TOTAL	97 011.00 €

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Accepter ces propositions
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

Affaire n°2 : Hausse des loyers 2022

Madame le Maire indique au conseil municipal que les montants des loyers communaux sont révisables chaque année le 1^{er} janvier, en fonction des variations de la moyenne sur quatre trimestres de l'IRL (indice de référence des loyers)

La date de référence des indices est celle du 2^{ème} trimestre de l'année précédente. Pour le 1^{er} janvier 2021 c'est le 2^{ème} trimestre de l'année 2020 (+0.66%)

L'augmentation du loyer de Mme Urrutiaguer et M. Lavergne sera de : $518.25 \times 0.66 \% = 3.42 \text{ €}$
montant loyer 521.67 + 40 € de charges

L'augmentation du loyer de Mme Da Conceicao et M. Costa Viegas sera de : $463.07 \times 0.66 \% = 3.06 \text{ €}$
montant loyer : 466.13 + 40 € de charges

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver l'augmentation
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

Affaire n°3 : Acte d'engagement Partenariat 2022- Office de Tourisme

Résumé :

Cette année, l'office de Tourisme du Bazadais et Sauternes Graves Landes Girondines ont la volonté d'agrandir leur réseau et de travailler ensemble sur la promotion du Sud-Gironde, de participer à sa renommée et d'améliorer encore la satisfaction des visiteurs. L'engagement des professionnels du tourisme permet de maintenir un certain dynamisme et les **Offices de Tourisme du Bazadais** et de **Sauternes Graves Landes Girondines** poursuivent leurs efforts afin de faire rayonner le Sud-Gironde auprès du plus grand nombre.

En 2022, le partenariat classique est proposé exceptionnellement au tarif de **50€**, au lieu de 100€ pour les années précédentes. Il n'y aura pas de renouvellement des éditions (carnet de voyage, carte du territoire, guide hébergement), mais un tout nouveau guide, le **guide de l'été 2022**, et la possibilité de créer des éditions personnalisées directement au guichet.

A ce partenariat classique, peuvent s'ajouter plusieurs options : une option pour toute activité supplémentaire à 50 € ou l'option Weebnb à 100€ (informations disponibles dans le guide du partenaire).

Engagement à valider avant le **15 janvier 2022**.

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver cette proposition de partenariat
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal rejette cette délibération.

Daniel Martin évoque et met en garde le Conseil que ce partenariat pourrait faire doublon avec l'actuel engagement auprès de la CDC.

Par conséquent Mme le Maire doit se rapprocher de Mme Céline Perez afin d'obtenir des informations complémentaires relatives à ce partenariat. Le Conseil Municipal ne souvient pas avoir délibéré sur cet engagement l'an passé.

Affaire n°4 : Achat matériel informatique

Madame le Maire présente un devis d'un montant de 2 005, 92 € de la société Berger Levrault pour l'achat d'un ordinateur portable.

Ce devis comprend un poste informatique portable HP 17 " avec accessoires, la licence e-magnus et l'option télétravail.

Ce poste informatique sera affecté au secrétariat administratif pour des fonctions à distance dans le cadre du télétravail et également pour la présentation déportée de tous types de documents dans des lieux extérieurs au secrétariat (salle du conseil, salle culturelle ou autres).

Propositions soumises au Conseil Municipal :

- Approuver le devis
- Autoriser Madame Le Maire à procéder à l'ensemble des démarches juridiques et financières afférentes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions

B. DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

DIA n° 001 : Vente d'une maison d'habitation au 200 route des Pèlerins
Parcelle d'une superficie de terrain de 1603 m² appartenant à M. BAILLOT Charles
Acquéreurs : M et Mme El AMRI Abdallah Prix : 90 000€

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIA n° 002 : Vente d'une maison d'habitation au 790 route des Pèlerins
Parcelle d'une superficie de terrain de 325 m² appartenant à Mme GOMBAUD Catherine et Mme
PAGNAT Emilie
Acquéreurs : M. VENISSE Maximilien Prix : 140 000€

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIA n° 003 : Vente d'une maison d'habitation au 14 place des allées
Parcelle d'une superficie de terrain de 325 m² appartenant à M. LAVIGNE Jean Pierre
Acquéreurs : Consorts PAILLAUGUE Prix : 95 000€

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

C. Divers

Compte rendu de réunion : foyer accueil médicalisé (FAM)

Suite à la demande de M. FAURE ainsi que de Monsieur et Madame BEVILACQUA, voisins directs du FAM une rencontre a été organisée avec M. Gaborieau directeur adjoint de l'Adiaph, Madame CAZADE directrice du FAM et Madame le Maire.

M. Faure a alerté les participants sur les nuisances sonores générées par la structure et très perturbantes au quotidien.

Des solutions telles que la mise en place d'un brise-vue, d'un mur anti-bruit ont été suggérées. A la question du bien fondé de l'implantation de telles structures à proximité des habitations, M. Gaborieau a répondu par la volonté du département d'une politique d'insertion, citant des exemples de FAM récemment installés dans des quartiers résidentiels. Une rencontre sur place était prévue le 7 janvier prochain.

Compte rendu réunion City stade du 12 janvier 2022.

Présents : Didier DESAGES, Corinne RIBAUVILLE, Virginie SINSOU, Alexandre GUERRY, Monsieur Michel du Conseil départemental, et M. Marceille, responsable commercial de l'entreprise SAE.

Des précisions et conseils sur l'équipement ont été demandés auprès de M MARCEILLE à savoir notamment si l'accès PMR et le portillon seraient livrés avec l'équipement. Une réponse positive est apportée.

Il a été convenu qu'après livraison et installation de cet équipement, il conviendra de créer un cheminement jusqu'au city stade, de prévoir le mobilier urbain et un affichage administratif (Règlement intérieur, arrêtés etc...). Les sanitaires seront également à revoir en vue d'une utilisation par les usagers et les élèves de l'école.

Aussi, il a été demandé à l'entreprise de prévoir les fourreaux nécessaires dans le cadre d'un futur éclairage de l'équipement.

Monsieur Michel nous a informés que notre dossier de subvention serait examiné par la Commission du conseil départemental en février 2022. Toutefois, Didier Desages prendra attache avec le Maire de Blasimon qui est en charge de cette commission afin de lui notifier notre motivation pour ce projet.

Dès que le projet sera bouclé et validé, il faudra compter 2 mois pour que l'entreprise démarre les travaux.

Compte rendu de réunion des Restes à Réaliser

Budget Calvaire :

Il reste à réaliser sur le budget Calvaire la tranche ferme « Toitures de la Chapelle Sainte Agonie »

A savoir : 45725, 52 € de travaux plus les frais d'honoraires de l'architecte représentant un montant de 4 572.55€ soit un total de 50 298.07€

La tranche optionnelle de la partie sommitale du calvaire sera engagée dans un autre temps.

Une subvention de 7552€ est en attente.

Budget Commune :

Il reste à réaliser sur le budget communal la pose du garde-corps du pont de Rochecave pour un montant de 4815€ (devis signé et adressé à la société DUPORGE) et le règlement du solde de la facture de l'entreprise DARRIET relative aux travaux de réhabilitation de la Bibliothèque d'un montant de 5784€.

Ce qui représente un total de 10 599€.

- Subventions en attente pour le projet City Stade:
 - agence nationale du sport : 10 000€
 - DETR 2021 23625 €
- Subvention en attente Bibliothèque -Poste :
 - DETR 2020 : 14712.25€

Total subventions : 48 337.25 €

➤ Démantèlement des tribunes du stade :

Joel Biaut suggère de prendre contact avec l'entreprise Delair Démolition afin de faire établir un devis.

- Menuiseries groupe scolaire :

Les élus s'inquiètent de l'état de vétusté de l'ensemble des menuiseries de l'école.
Une réflexion doit être engagée afin de procéder au remplacement de ces dernières par tranche.

Sylvie SOUBAIGNE demande à Madame le Maire de répondre par écrit à la communauté des communes au sujet de notre impossibilité de proposer un terrain communal pour l'accueil des gens du voyage.

➤ **Colis de fin d'année pour les Aînés :**

Le prestataire retenu pour la confection de ces colis est l'ESAT de Verdélais.

La distribution se fera le samedi 22 janvier 2022 de 9h à 12h à la mairie par Mesdames GESTAS, DUTOIT et SOUBAIGNE.

➤ **Salle de Danse :**

L'association K Danse de St Macaire demande par l'intermédiaire de Mme Aucoin Vacherie s'il existe des disponibilités le vendredi soir de 18h15 à 22h afin de dispenser des cours.

Madame le Maire répond que les associations déjà utilisatrices seront interrogées sur leurs jours et temps d'occupation de cette salle.

➤ **Compte rendu réunion analyse Financière avec M. CERQUEIRA Gironde Ressources :**

A la demande de la commune, une analyse financière a été réalisée par les services de Gironde Ressources. L'objectif étant d'apprécier la situation financière de la collectivité au regard de ses marges de manœuvre.

A ce jour, la commune est engagée par le remboursement de plusieurs prêts (salle culturelle, acquisition et travaux logements sociaux, travaux école, travaux clocher et toiture basilique) et ce, pour plusieurs années encore. L'analyse a conclu à une situation saine et équilibrée tout en recommandant de rester prudents sur le recours à de nouveaux emprunts.

Remboursement des emprunts 72000 € par an

M. Manent propose de contacter un courtier permettant de négocier nos taux d'emprunts actuels

Eu égard à tous ces éléments et aux nombreux projets à venir, Madame le Maire demande que la commission travaux et la commission finances se réunissent le samedi 29 janvier 2022 à 10h en mairie afin de fixer les objectifs travaux prioritaires pour l'année 2022.

➤ **Téléphonie Ecole :**

Un téléphone est désormais à disposition dans chaque salle de classe.

Néanmoins il conviendra de prévoir un répéteur pour l'école Maternelle et la salle de classe à l'étage. La qualité de portée est faible en raison de la distance et l'épaisseur des murs.

Le secrétariat doit passer commande pour cet équipement.

Un fidèle de Pian sur Garonne a adressé un courrier à Mme le Maire, lui demandant de détenir la clé du cadenas pour accéder au parvis de la basilique, pour une personne à mobilité réduite. Les élus répondent à l'unanimité par la négative en justifiant qu'une place PMR va être matérialisée

au droit de la place des allées. MM. Biaut et Poutays se proposent d'accompagner les agents techniques dans la réalisation de cette tâche.

➤ **Agence postale communale :**

M. Baillet va faire valoir ses droits à la retraite au 31 juillet 2022.

Mme le Maire interroge les élus au sujet du maintien de l'agence postale : à l'unanimité les élus souhaitent le maintien.

Rappel : le salaire de l'agent est compensé à hauteur de 90 %

Mme le Maire explique qu'elle a été contactée par la secrétaire de la commune de Ste Croix du Mont au sujet du remplacement de M. Baillet Roland par un agent déjà en poste au sein de leur commune.

Cette personne pourrait assurer également le remplacement à l'agence postale de Verdels.

En revanche cette dernière pourrait intervenir uniquement les après-midis. Les élus demandent une alternance entre les deux agences sur les horaires (matin/ après-midi).

Madame le Maire doit contacter le maire de Sainte Croix du Mont, M. LATAPY

Une autre personne travaillant actuellement à la CDC de Bazas serait intéressée pour ce poste, en sachant qu'elle pourrait intervenir à l'agence postale à mi-temps et l'autre mi-temps en soutien au secrétariat de la mairie.

Les élus étudieront aussi cette candidature.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 9 février 2022 à 19h.

La séance est levée à 22 heures.